

# Enseignement de la danse : Rachida Dati entend défendre le hip-hop dans les conservatoires

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 45 minutes



«Aujourd'hui, le professionnel du hip-hop peut donner des cours, dans des centres d'animations, dans des MJC [...] mais il ne peut pas donner des cours de hip-hop dans des conservatoires», a affirmé la ministère de la Culture. Emmanuel Dunand / AFP

**La loi, qui prévoit qu'un diplôme d'État ou une équivalence sont nécessaires, doit s'appliquer à l'avenir aux cours de hip-hop. Mais des aménagements seront possibles selon la ministère.**

Dimanche, Rachida Dati était l'invitée de l'émission *Planète rap* sur Skyrock. Interrogée sur une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 7 mars, qui entend «*professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques*», la ministère de la Culture s'est voulue rassurante. La loi n'ayant pas encore été inscrite au Sénat, est «*à la moitié du chemin*». «*Donc on peut [l']améliorer*», a lancé Rachida Dati, favorable à «*enrichir le programme qui permet d'avoir [la] validation*».

Le texte entend modifier le code de l'éducation qui dispose que «*nul ne peut enseigner la danse contre rétribution ou faire usage du titre de professeur de danse*», sans un diplôme d'État, une équivalence ou une dispense. L'article visé ne concerne actuellement que les danses classiques, contemporaines et jazz, et le texte entend le généraliser à toutes les danses.

Le diplôme sera évalué au niveau Bac +3. Le texte prévoit que les professeurs qui auront enseigné depuis plus de quatre ans une danse jusque-là non encadrée pourront solliciter une dispense. Les détenteurs d'un diplôme d'une école privée aussi, via une procédure simplifiée. «Aujourd'hui, le professionnel du hip-hop peut donner des cours, dans des centres d'animations, dans des MJC [...] mais il ne peut pas donner des cours de hip-hop dans des conservatoires», a-t-elle déploré, soulignant que la discipline pouvait certes y être dispensée, mais par un professeur de danse classique, contemporaine ou jazz.

«Un jeune professionnel de hip-hop, je préfère le voir enseignant lui-même du hip-hop dans un conservatoire plutôt qu'un professeur» des trois autres danses, a-t-elle confié. La ministre de la Culture a de nouveau rassuré les nombreuses associations qui donnent des cours sur le territoire. «Vous pourrez continuer à enseigner dans votre cas», a-t-elle affirmé. À l'Assemblée, Rachida Dati avait déjà fait voter un amendement excluant «l'animation» du champ de la loi. Elle a en outre annoncé son intention de faire passer de trois actuellement à au moins «six en 2026» le nombre de chorégraphes issus du hip-hop à la tête des 19 Centres nationaux de chorégraphie. «Le hip-hop inonde toute la culture française et elle est très peu représentée dans les instances, dans les institutions», a-t-elle conclu.

## La rédaction vous conseille

- **«Cette émission n'a aucun impact» : Drake fustige la place du hip-hop aux Grammy Awards**
- **Hip-hop: la mode des chaînes en or qui brillent**
- **Jay-Z, vedette d'une exposition à New York pour les 50 ans du hip-hop**
- **TV ce soir : retrouver notre sélection du jour**
- **Découvrez la collection «Le meilleur du prix Goncourt»**

## Sujets

- rachida dati
- Hip hop